



SCHÉMA DÉPARTEMENTAL **des randonnées**

2022 - 2028



SOMMAIRE

L'ACTION DU DÉPARTEMENT DEPUIS 30 ANS

LE PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PDIPR) 5

Définition du PDIPR	5
Le PDIPR en Deux-Sèvres	5
La gestion du PDIPR	6

LES ITINÉRAIRES « RANDONNÉES EN DEUX-SÈVRES » 6

Un historique en quelques dates	6
La Charte qualité « Randonnées en Deux-Sèvres »	7
Les itinéraires labellisés	7
La gestion des itinéraires	8
→ La taxe d'aménagement	8
→ La signalétique directionnelle	8
→ Le balisage	9
→ Les aménagements et travaux	9
→ La promotion	9

LE SCHÉMA DES RANDONNÉES 2022-2028

LES OBJECTIFS 11

LA DÉMARCHE 11

LA STRATÉGIE D'INTERVENTION

DÉFINITION DES ENJEUX 13

STRUCTURATION DES ITINÉRAIRES « RANDONNÉES EN DEUX-SÈVRES » 14

Les itinéraires de séjour (catégorie 1)	14
Les itinéraires de randonnée à la journée (catégorie 2)	14
Les itinéraires à la carte (catégorie 3)	15

AXES ET MODALITÉS D'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT 15

Développer une offre « Randonnées en Deux-Sèvres » qualitative :	15
Améliorer l'infrastructure randonnée des itinéraires :	15
Développer la valorisation et la promotion de l'offre :	15
Rassembler les acteurs autour d'une vision partagée de la randonnée :	15

PLAN D' ACTIONS

Axes stratégiques	17
Objectifs opérationnels	17
Actions	17
→ 1 - Développer une offre qualitative	18
→ 2 - Améliorer l'infrastructure randonnée des itinéraires	21
→ 3 - Développer la valorisation et la promotion de l'offre	26
→ 4 - Rassembler les acteurs autour d'une vision partagée de la randonnée	28

LES ANNEXES

→ Annexe 1 – Carte du PDIPR	31
→ Annexe 2 – Carte des communes inscrites au PDIPR	32
→ Annexe 3 – Carte des itinéraires « Randonnées en Deux-Sèvres »	33
→ Annexe 4 – Carte des itinéraires pédestres « Randonnées en Deux-Sèvres »	34
→ Annexe 5 – Carte des itinéraires équestres « Randonnées en Deux-Sèvres »	35
→ Annexe 6 – Carte des itinéraires VTT « Randonnées en Deux-Sèvres »	36
→ Annexe 7 – Carte de la signalétique « Randonnées en Deux-Sèvres »	37
→ Annexe 8 – Copil du schéma des randonnées	38



EDITO

LE DÉPARTEMENT, COMPAGNON DE ROUTE DES RANDONNEURS

Loisir par excellence des sens en éveil, la randonnée nous rend disponibles pour découvrir et apprécier la nature et le patrimoine environnants. Dans notre quotidien, elle se révèle être une véritable bouffée d'oxygène à laquelle le Département insuffle un nouvel élan avec le Schéma départemental des randonnées 2022-2028 ici présenté.

En harmonie avec les nouveaux schémas départementaux de développement touristique et des Espaces naturels sensibles, il est un levier pour développer l'offre touristique et de loisirs en privilégiant le tourisme durable en phase avec notre environnement.

Traversé par près de 10 000 km de chemins ruraux, le territoire des Deux-Sèvres se laisse parcourir par les randonnées de toute nature. A vélo, à pied ou à cheval, les randonneurs ou visiteurs peuvent découvrir une mosaïque de paysages et contempler une diversité patrimoniale. Un atout valorisé par le Département qui mène depuis 30 ans une politique randonnée volontariste, en partenariat avec les communes et EPCI et en s'appuyant sur l'expertise des comités départementaux de randonnée.

Création d'itinéraires labellisés "Randonnées en Deux-Sèvres", signalétique, aménagements de voies vertes et de voies cyclables, notre collectivité trace la route de belles escapades sur les chemins deux-sévriens !



Coraïe Dénoués
*Présidente du Conseil départemental
des Deux-Sèvres*



Philippe Brémond
Vice-président en charge des mobilités

A photograph of two hikers crossing a stone bridge over a river in a lush forest. The hiker in the foreground is wearing a grey t-shirt, blue jeans, a grey bucket hat, and sunglasses, and is holding onto a wooden handrail. The hiker behind her is wearing a white t-shirt, blue jeans, a brown cap, and a yellow backpack. The bridge is made of large, flat stones and is surrounded by dense green trees and foliage. The water in the river is calm and reflects the surrounding greenery.

— L'ACTION DU DÉPARTEMENT DEPUIS 30 ANS

Le Département des Deux-Sèvres mène depuis 30 ans une politique randonnée volontariste, en partenariat avec les communes et EPCI et s'appuyant sur l'expertise des comités départementaux de randonnée.

Pour conduire ses actions, la collectivité s'appuie d'une part sur sa compétence réglementaire de gestion du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et d'autre part sur la mobilisation d'une partie du produit de la taxe d'aménagement.



LE PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PDIPR)

La Loi n° 83.663 du 22 juillet 1983, complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État, a confié aux Départements le soin d'établir un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), établissant ainsi une forme de protection légale des chemins ruraux en garantissant la continuité des itinéraires de randonnée.

La circulaire ministérielle du 30 août 1988 en a précisé l'objectif : favoriser la découverte des sites naturels et des paysages ruraux par la pratique de la randonnée.

La réglementation relative au PDIPR est aujourd'hui précisée dans l'article L361-1 du code de l'environnement.

DÉFINITION DU PDIPR

Les itinéraires inscrits au PDIPR peuvent emprunter :

- des voies publiques,
- des chemins relevant du domaine privé du Département,
- des sentiers appartenant à l'État,
- des chemins ruraux, après délibération des communes,
- des chemins privés, selon une convention passée avec les propriétaires.

Toute aliénation d'un chemin rural susceptible d'interrompre la continuité d'un itinéraire inscrit au PDIPR doit, sous peine de nullité, comporter soit le maintien, soit le rétablissement de cette continuité par un itinéraire de substitution. Toute opération publique d'aménagement foncier doit également respecter ce maintien ou cette continuité.

Aussi, une commune qui souhaite supprimer ou vendre un de ses chemins inscrits au PDIPR doit :

- soumettre le projet à enquête publique,
- informer le Département et lui proposer un chemin en substitution, approprié à la pratique de la randonnée, ne rallongeant pas excessivement l'itinéraire et n'altérant pas la qualité des paysages traversés.

LE PDIPR EN DEUX-SÈVRES (ANNEXE 1 ET 2)

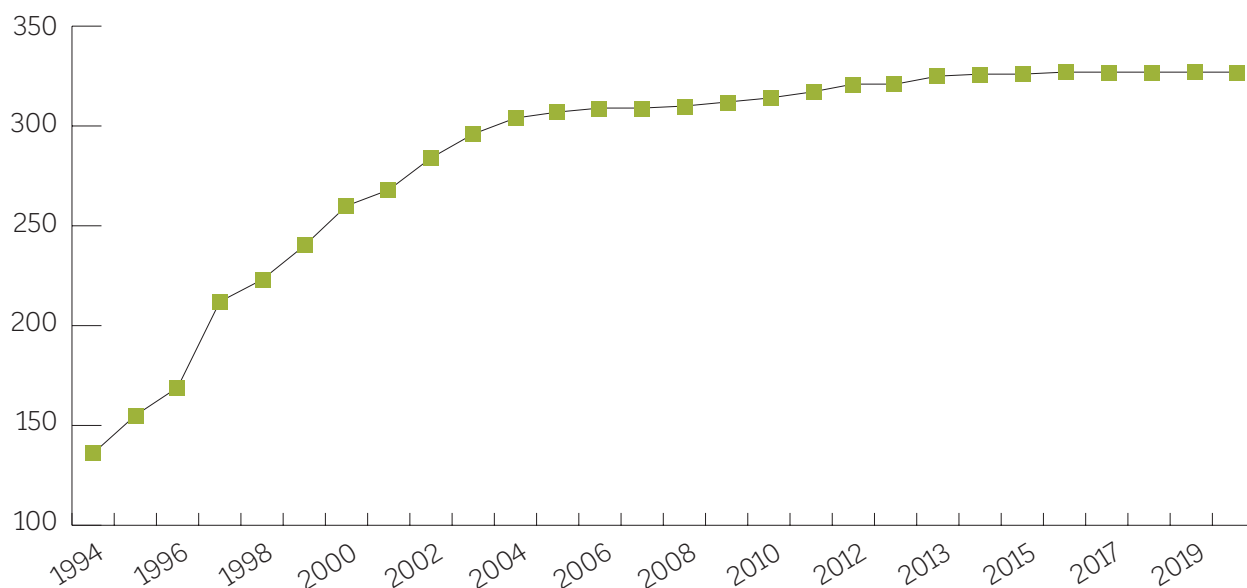
Le Département des Deux-Sèvres a mis en place son PDIPR en 1992 avec l'ambition de :

- préserver le patrimoine « chemin », support de développement de la pratique de la randonnée, qui représente également des enjeux pour l'agriculture, la biodiversité et les paysages (haies, ...),
- développer une offre de circuits de randonnée sur son territoire, peu pourvu à cette époque, en réponse aux attentes des randonneurs.

C'est l'ambition de constituer un « réservoir » de chemins pour les futurs circuits qui a motivé la décision d'inscrire uniquement les chemins et pas uniquement les itinéraires.

À ce jour, le PDIPR est constitué de 6750 km de voies de déplacements. 249 communes en Deux-Sèvres sur 256 ont délibéré favorablement pour y inscrire des chemins.

Évolution du nombre de communes inscrites (incluant les communes qui ont fusionné)



LA GESTION DU PDIPR

Le Département délibère pour chaque inscription et désinscription de chemins sollicitée par les communes. Une dizaine de dossiers annuels est ainsi traitée.

Le PDIPR doit également être porté à la connaissance de porteurs de projets : parc éolien, photovoltaïque, documents d'urbanisme, ... Une trentaine de dossiers annuels est ainsi traitée.

LES ITINÉRAIRES « RANDONNÉES EN DEUX-SÈVRES »

Comme dans beaucoup d'autres départements, les premiers itinéraires de randonnée créés dans les Deux-Sèvres furent des itinéraires pédestres de grande randonnée, les GR® et GRP®, à l'initiative de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre qui proposa plus tard des boucles locales avec des communes.

Les premiers itinéraires équestre et VTT ont ensuite été mis en œuvre par le Comité départemental de tourisme équestre, Équiliberté et le Comité départemental de cyclotourisme.

UN HISTORIQUE EN QUELQUES DATES

- 1993 : le Conseil Général des Deux-Sèvres subventionne les comités départementaux de randonnée (cyclo, équestre et pédestre) pour l'entretien des chemins de randonnée
- 1995 : versement aux communes des premières subventions pour la réalisation d'aménagements sur des itinéraires
- 1996 : élaboration du règlement départemental « Aménagement et mise en valeur des chemins de randonnée »



- 2003 : mise en place de la charte qualité « Randonnée en Deux-Sèvres » et édition de rando-fiches papier
- 2012 : instauration de la taxe d'aménagement (TA)
- 2015 : création du site Internet « Rando en Deux-Sèvres »

LA CHARTE QUALITÉ « RANDONNÉE EN DEUX- SÈVRES »

Fruit d'un travail partenarial, la charte qualité « Randonnées en Deux-Sèvres », à sa création en 2003, avait pour objectif de proposer une offre d'itinéraires de randonnée non motorisée pérenne et de qualité.

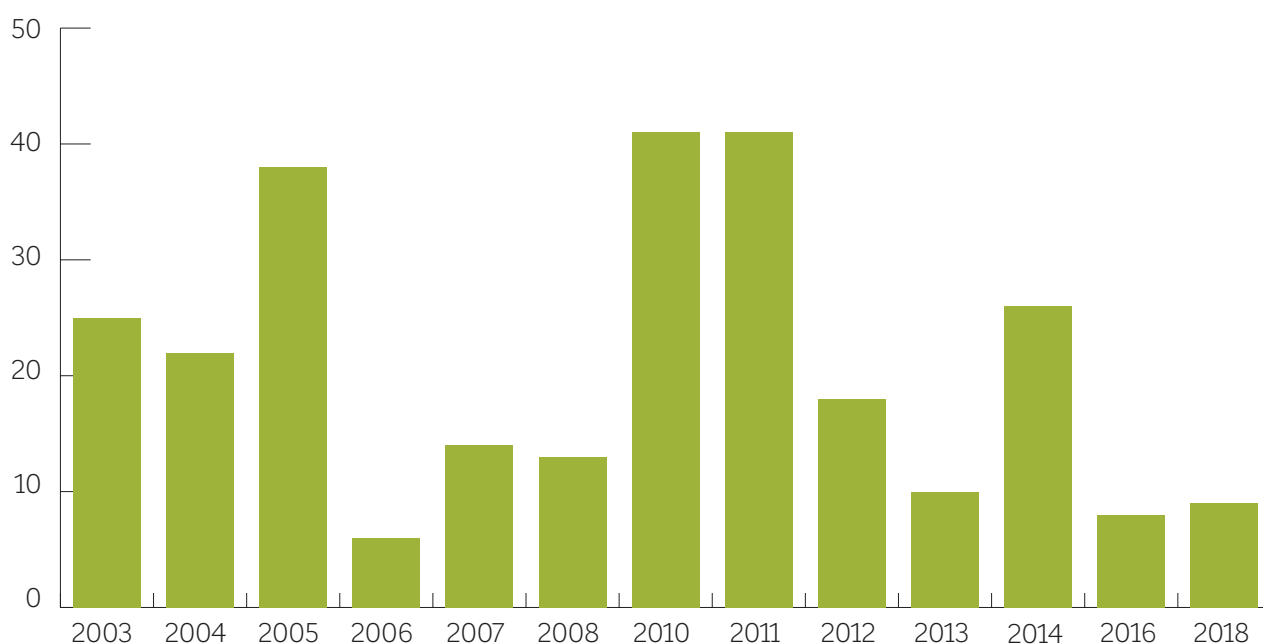
Ainsi, plusieurs critères étaient pris en compte : chemins inscrits au PDIPR, distance, patrimoine, pourcentage de chemins non goudronnés, engagement des communes pour l'entretien, balisages normés.

LES ITINÉRAIRES LABELLISÉS (ANNEXES 3 À 6)

Un comité technique, garant du respect des critères de la charte, a ainsi labellisé 292 itinéraires depuis 2003 :

- 215 itinéraires pédestres
- 44 itinéraires équestres
- 33 itinéraires VTT

Itinéraires labellisés



LA GESTION DES ITINÉRAIRES

L'entretien courant des chemins relève de la responsabilité des communes propriétaires.

Le Département est maître d'ouvrage :

- de la signalétique directionnelle,
- de la promotion.

Par ailleurs, le Département soutient :

- les collectivités pour la restauration de chemins et les aménagements (continuités, sécurité, ...)
- les comités pour l'entretien du balisage

La taxe d'aménagement

Pour financer les actions, la collectivité mobilise une partie du produit de la part départementale de la taxe d'aménagement (Art. L331-1 à L331-34 du code de l'urbanisme).

Cette taxe, instaurée en 2012 en remplacement de la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles, est destinée à financer les politiques de protection des espaces naturels sensibles et le fonctionnement du CAUE.

Son assiette est constituée par une valeur déterminée forfaitairement par m² de la surface des constructions, installations ou aménagements concernés.

Le produit de la part départementale de cette taxe peut notamment être employé pour :

- l'acquisition, l'aménagement ou la gestion des chemins de randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR),
- l'acquisition, l'aménagement et la gestion des sites appartenant au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de sports de nature (PDESI).

L'intégralité des dépenses du Département pour la randonnée, opérations en maîtrise d'ouvrage et soutien aux partenaires, a mobilisé le produit de la taxe d'aménagement.

La signalétique directionnelle (annexe 7)

Le Département gère la signalétique directionnelle :

- 199 mâts de départ
- 223 mâts directionnels lors de croisement d'itinéraires
- 44 mâts « propriété privée »



Mât de départ



Mât directionnel



Mât propriété privée



Le balisage

Le Département soutient les comités de randonnée pour le balisage des itinéraires en respect de la charte nationale du balisage. Ce soutien est stable depuis 2014.

Les aménagements et travaux

Le Département soutient les collectivités pour des travaux de création et de remise en état d'itinéraires et des aménagements (continuités, sécurité, ...)

Bâteau à chaînes entre Sciecq et Echiré permettant de franchir la Sèvre Niortaise au niveau du château de Mursay



Depuis 1998, 25 000 € sont en moyenne attribués annuellement.



Passerelle franchissant le Bougon, située sur l'espace départemental du musée des Tumulus de Bougon

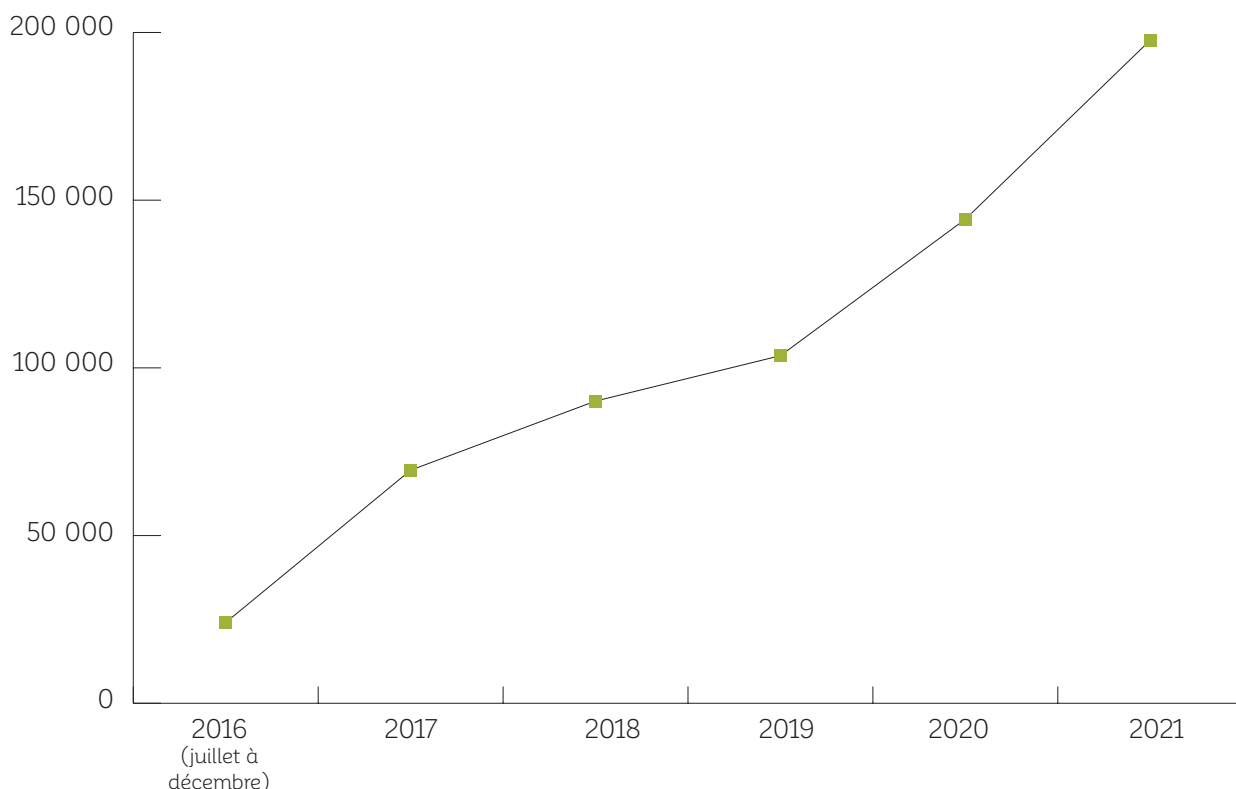
La promotion

Jusqu'en 2015, les itinéraires faisaient l'objet de fiches rando éditées en format papier et vendues dans les offices de tourisme.

Depuis 2015, elle sont téléchargeables gratuitement via le site Internet : www.randoendeuxsevres.fr

Pour randonner grâce à un GPS, les itinéraires y sont également téléchargeables en format gpx ou kml.

Evolution des téléchargements d'itinéraires sur le site internet du Département « Rando en Deux-Sèvres »





— LE SCHÉMA DES RANDONNÉES 2022-2028

Les actions du Département engagées au début des années 90 concernaient plutôt la pratique en club et au moyen de fiches papier.

Aujourd'hui, les activités de nature de manière générale se sont démocratisées, les publics se sont élargis et leurs besoins ne sont plus les mêmes.

En effet, la découverte d'un territoire en itinérance sur plusieurs jours est de plus en plus plébiscitée, les sports de nature prennent également un essor très important et l'offre doit également répondre aux besoins d'un public familial et aux enjeux de la santé et du handicap.

Par ailleurs, depuis quelques années, pléthores d'outils numériques de promotion sont proposés par de nouveaux opérateurs, associés notamment à l'usage de smartphones.

Au regard de ces évolutions, tant sur les pratiques que la promotion, le Département a souhaité engager une réflexion autour de sa politique randonnée afin de l'adapter à ces nouveaux enjeux.



LES OBJECTIFS

Le schéma départemental des randonnées vise à structurer et planifier les actions du Département qui relèvent directement de sa maîtrise d'ouvrage et celles portées conjointement avec ses partenaires.

En cohérence avec les autres politiques du Département, notamment autour du vélo, du tourisme et des ENS, les grands objectifs auxquels doit répondre le schéma sont les suivants :

- l'actualisation du PDIPR,
- l'identification d'offres de randonnées adaptées au territoire et aux nouvelles attentes,
- l'élaboration d'une stratégie de promotion qui intègre les nouveaux usages et supports,
- la constitution d'une gouvernance pertinente de la randonnée dans le département entre tous les acteurs concernés,
- étudier l'opportunité de la mise en place d'un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), compétence réglementaire des Départements, qui intégrerait le PDIPR et élargirait les champs d'intervention du Département aux sports de nature.

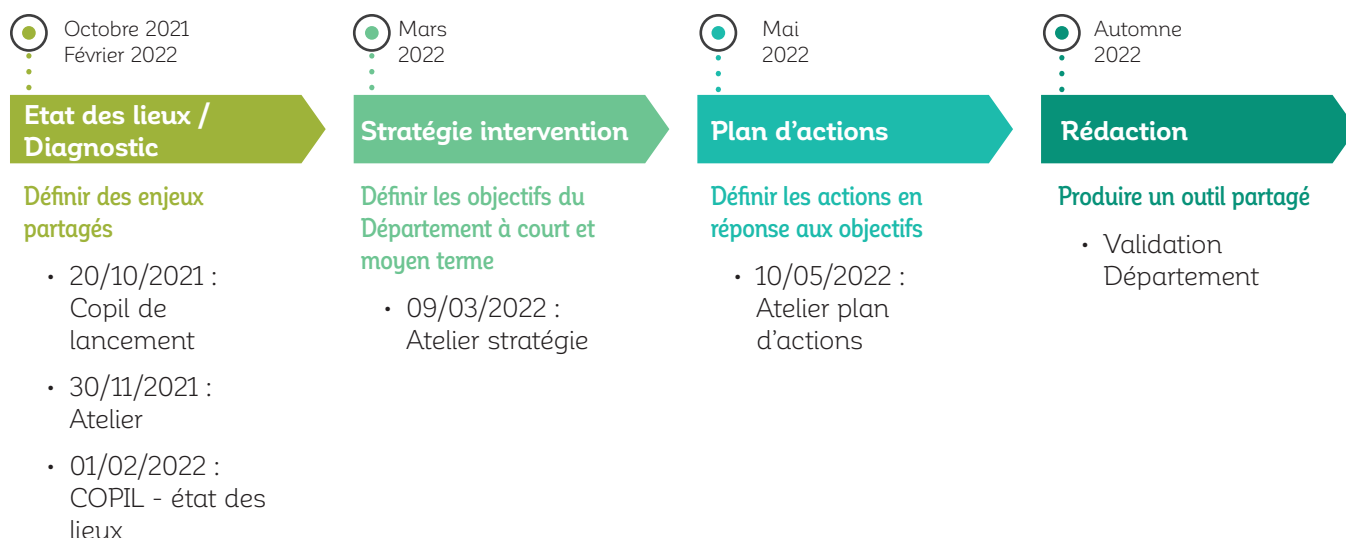
LA DÉMARCHE (ANNEXE 8)

Le Département a souhaité conduire l'élaboration du schéma départemental des randonnées de manière collaborative, en mettant en place un comité de pilotage regroupant les principaux acteurs de la randonnée.

Ce comité a été mobilisé pour les 3 premières des 4 étapes de la construction du schéma qui sont les suivantes :

- l'état des lieux / diagnostic
- la définition de la stratégie d'intervention
- l'élaboration d'un plan d'actions
- la rédaction du schéma

Le schéma des randonnées : mise en œuvre



— LA STRATÉGIE D'INTERVENTION

Le schéma départemental des randonnées a pour objectif de définir des axes d'intervention au sein desquels s'inscriront l'ensemble des actions du Département pour la période 2023-2028.



DÉFINITION DES ENJEUX

Plusieurs ateliers réunissant le COPIL, complétés de questionnaires, ont permis d'identifier les principaux enjeux auxquels devront répondre les actions du Département.

Ainsi, concernant le PDIPR :

- mettre à jour les données
- le rendre accessible aux publics

S'agissant de l'offre « Randonnées en Deux-Sèvres » :

- maintenir les pratiques pédestres, équestres et VTT
- développer les sports de nature
- accroître l'offre « famille/loisir » et « accessible » (handicap)
- intégrer une offre d'itinérance (plusieurs jours)
- proposer une offre « Rand'eau » d'itinéraires s'appuyant sur les plans et cours d'eau

Concernant l'infrastructure :

- favoriser le passage sur chemins publics
- pérenniser l'entretien du balisage
- proposer une signalétique homogène

- garantir l'entretien des chemins
- renforcer les services : assises, points d'eau...

Au sujet de la promotion :

- connecter les itinéraires aux sites et acteurs touristiques
- définir une stratégie numérique

S'agissant du réseau des acteurs :

- conforter le rôle de coordinateur du Département
- prendre en compte les pratiquants hors comités

STRUCTURATION DES ITINÉRAIRES

« RANDONNÉES EN DEUX-SÈVRES »

En réponse à ces enjeux, le Département a souhaité adapter l'offre « Randonnées en Deux-Sèvres » en la structurant en 3 catégories d'itinéraires :

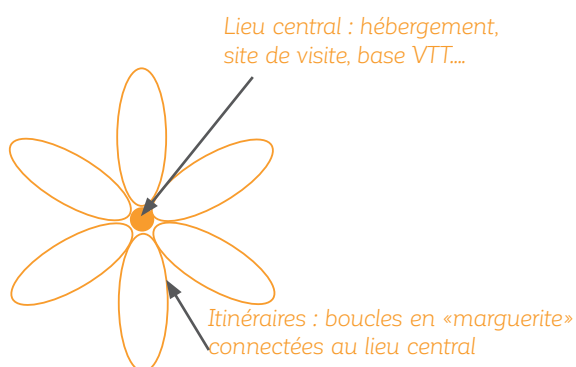
- Catégorie 1 : les itinéraires de séjour
- Catégorie 2 : les itinéraires de randonnée à la journée
- Catégorie 3 : les itinéraires « à la carte »

Une charte qualité « Randonnées en Deux-Sèvres » définira avec précision chacun des itinéraires.

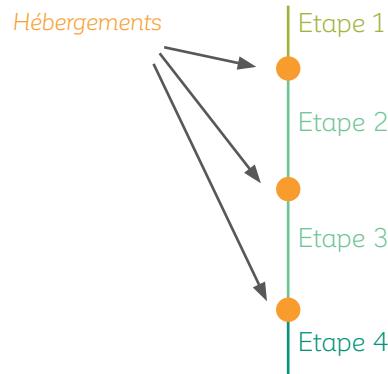
LES ITINÉRAIRES DE SÉJOUR (CATÉGORIE 1)

Ce sont des itinéraires prévus sur plusieurs jours, pédestres, équestres ou VTT, structurés en « linéaire » ou en « marguerite » autour d'un lieu central (hébergement, site de visite, ...).

Boucles connectées en marguerite



Itinéraires linéaires



Pour obtenir la labellisation, ces itinéraires doivent respecter un certain nombre de critères (précisés dans la charte qualité), notamment :

- emprunter des voies publiques, inscrites au PDIPR,
- une proportion de voies bitumées inférieure à 30 %
- le tracé favorise le réseau touristique : hébergement, restauration, sites de visite, ...
- les services sont adaptés et de qualité

Quelques itinéraires existants pourraient ainsi être labellisés selon ces critères : GR®, GRP®, projets d'itinéraires équestres, bases VTT, ... et d'autres seraient à créer dans les zones non pourvues.

LES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE À LA JOURNÉE (CATÉGORIE 2)

Cette famille d'itinéraires regroupe les itinéraires pédestres, équestres et VTT, réalisables dans la journée (de longueur variable).

Pour ces itinéraires, les critères (précisés dans la charte qualité) sont :

- emprunter des voies publiques, inscrites au PDIPR



- une proportion de voies bitumées inférieure à 20 %
- le tracé favorise les patrimoines (naturel, bâti, ...)
- les services sont adaptés et de qualité

Une réorganisation des 272 itinéraires déjà labellisés « Randonnées en Deux-Sèvres » sera effectuée selon ces nouveaux critères. Le Département s'attachera ainsi à développer des itinéraires plus courts, plus accessibles, dans des zones non pourvues, en s'appuyant également sur de nouvelles pratiques.

LES ITINÉRAIRES À LA CARTE (CATÉGORIE 3)

Cette famille regroupe toutes les voies de circulation inscrites au PDIPR, accessibles pour la randonnée, balisées ou non, potentielles supports pour de nouveaux itinéraires, notamment événementiels.

AXES ET MODALITÉS D'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT

Afin de développer et mettre en œuvre le nouveau cadre départemental « Randonnées en Deux-Sèvres », le Département a organisé son intervention selon 4 axes :

DÉVELOPPER UNE OFFRE « RANDONNÉES EN DEUX-SÈVRES » QUALITATIVE

Le Département entend structurer un réseau de chemins protégés, support des trois familles d'itinéraires et proposer une offre qui réponde aux besoins de tous les publics et à l'évolution des pratiques.

AMÉLIORER L'INFRASTRUCTURE RANDONNÉE DES ITINÉRAIRES

L'objectif du Département est de permettre à tous de randonner et de se promener de manière sécurisée sur des itinéraires entretenus, correctement balisés et en bénéficiant de services adaptés.

DÉVELOPPER LA VALORISATION ET LA PROMOTION DE L'OFFRE

Afin de faire connaître les itinéraires au plus grand nombre, une attention particulière sera apportée à la promotion s'appuyant sur les outils numériques, l'événementiel et en valorisant l'offre dans le cadre d'autres politiques du Département.

RASSEMBLER LES ACTEURS AUTOUR D'UNE VISION PARTAGÉE DE LA RANDONNÉE

Il s'agit pour le Département de consolider son rôle de chef de file de la randonnée en animant le réseau des acteurs.

Selon les axes, le Département pourra intervenir selon 3 modalités :

- en maîtrise d'ouvrage en régie directe ou via des prestations
- en soutien financier, au travers du Contrat Ambition Deux-Sèvres « Randonnées »
- en appui technique et coordination

Un contrat d'itinéraire précisera les engagements respectifs des différentes parties notamment pour l'entretien des itinéraires.

— PLAN D' ACTIONS



Le schéma départemental des randonnées, ainsi organisé en 4 axes, se décline en 12 actions regroupées par objectifs opérationnels.



AXES STRATÉGIQUES

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

ACTIONS

1 - Développer une offre qualitative	Structurer un réseau de chemins protégés supports d'itinéraires	1.1 Fiabiliser et structurer le PDIPR
	Proposer une offre de randonnée pour tous les publics et répondant à l'évolution des pratiques	1.2 Restructurer l'offre de randonnée pédestre, équestre et VTT 1.3 Mettre en place une offre intégrant de nouvelles pratiques
2 - Améliorer l'infrastructure randonnée des itinéraires	Sécuriser les itinéraires	2.1 Assurer la pérennité des itinéraires 2.2 Permettre aux publics de randonner en toute sécurité
	Garantir des itinéraires balisés et bien entretenus	2.3 Organiser l'entretien du balisage et de la signalétique 2.4 Veiller à un entretien qualitatif des chemins
	Améliorer l'offre de service aux usagers	2.5 Développer de nouveaux services adaptés aux usagers et aux pratiques
3 - Développer la valorisation et la promotion de l'offre	Assurer une valorisation et une promotion de l'offre vers les différents publics	3.1 Développer la randonnée comme support d'éducation, d'insertion, ... 3.2 Assurer la promotion de l'offre départementale auprès des différents publics
	4 - Rassembler les acteurs autour d'une vision partagée de la randonnée	Conforter le rôle de chef de file du Département
4.2 Suivre et évaluer la mise en œuvre du schéma		

Chaque action fait l'objet d'une fiche précisant :

- les objectifs,
- les bénéficiaires,
- les modalités de mise en œuvre,
- sa priorité,
- ses indicateurs d'évaluation.

AXE 1 - DÉVELOPPER UNE OFFRE

« RANDONNÉES EN DEUX-SÈVRES » QUALITATIVE

ACTION 1.1 - Fiabiliser et structurer le PDIPR

Objectifs

- Garantir la mise à jour des données
- Faire du PDIPR le socle des itinéraires de randonnée en Deux-Sèvres
- Adapter la communication du PDIPR en fonction des usages
- Développer le PDIPR afin de couvrir l'ensemble du territoire
- Garantir la protection des chemins dans les documents de planification

Priorité

Partenaires / Bénéficiaires

Communes et EPCI, Services de l'État, comités départementaux de randonnée, usagers

Contenu et modalités de mise en œuvre

Description des activités - opérations	Maîtrise d'ouvrage				Modalités d'intervention du Département			
	Dpt	Collectivités/ EPCI	Comités	Autres	Accompagnement technique	Régie	Prestation	Soutien financier
Sensibiliser les communes à la protection et à la valorisation de leurs chemins ruraux	X	X				X		
Mettre en place une application SIG pour la gestion des données PDIPR	X					X	X	
Mettre en place et communiquer une procédure d'inscription/désinscription des chemins	X					X		
Inventorier les chemins ruraux (cf. Loi 3DS)		X			X			
Mettre en ligne le PDIPR	X					X		
Veille (juridique et physique) des voies de déplacement inscrites au PDIPR	X	X	X	usagers	X	X		

Indicateurs

- Linéaire de voies inscrites/désinscrites
- Nombre de communes engagées
- Nombre de projets intégrant les enjeux PDIPR
- Nombre d'inventaires effectués

AXE 1 - DÉVELOPPER UNE OFFRE

« RANDONNÉES EN DEUX-SÈVRES » QUALITATIVE

ACTION 1.2 - Restructurer l'offre de randonnée pédestre, équestre et VTT

Objectifs

Restructurer l'offre de randonnée pédestre, équestre et VTT existante selon la nouvelle charte qualité « Randonnées en Deux-Sèvres » qui définit trois catégories d'itinéraires avec l'ambition de :

- Favoriser l'accès aux ENS, au réseau touristique (sites de visites, ...), aux points et cours d'eau
- Permettre la découverte du patrimoine et des productions locales
- Répondre aux enjeux de la santé et du handicap

Priorité

Partenaires / Bénéficiaires

Communes et EPCI, chambres consulaires, DRAC, CAUE, offices de tourisme, comités départementaux de randonnée, comité olympique et sportif, structures de la santé et du handicap (MDPH, ...)

Contenu et modalités de mise en œuvre

Description des activités - opérations	Maîtrise d'ouvrage				Modalités d'intervention du Département			
	Dpt	Collectivités/ EPCI	Comités	Autres	Accompagnement technique	Régie	Prestation	Soutien financier
Établir un état des lieux/bilan des itinéraires existants au regard des critères de la nouvelle charte qualité	X					X	X	
Mettre en place et communiquer une procédure de labellisation des itinéraires	X					X		
Labelliser des itinéraires selon la nouvelle charte qualité	X					X	X	
Rédiger un complément « accessibilité » à la charte qualité	X					X	X	
Mettre en place des itinéraires accessibles adaptés aux personnes en situation de handicap		X	X		X			CADS Randonnée
Créer une offre d'itinéraires valorisant les plans et cours d'eau « Rand'eau »		X	X					CADS Randonnée

Indicateurs

- Nombre d'itinéraires de catégorie 1
- Nombre d'itinéraires de catégorie 2
- Nombre d'itinéraires de catégorie 3
- Nombre d'itinéraires accessibles aux personnes en situation de handicap

AXE 1 - DÉVELOPPER UNE OFFRE

« RANDONNÉES EN DEUX-SÈVRES » QUALITATIVE

ACTION 1.3 - Mettre en place une offre intégrant de nouvelles pratiques

Objectifs Développer de nouvelles pratiques sur le territoire, s'appuyant notamment sur les sports de nature, selon la nouvelle charte qualité « Randonnées en Deux-Sèvres »

Priorité *

Partenaires / Bénéficiaires Communes et EPCI, offices de tourisme, comité olympique et sportif, comités départementaux de randonnée, DRAJES, DSDEN

Contenu et modalités de mise en œuvre

Description des activités - opérations	Maîtrise d'ouvrage				Modalités d'intervention du Département			
	Dpt	Collectivités/ EPCI	Comités	Autres	Accompagnement technique	Régie	Prestation	Soutien financier
Réactiver la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI) pour étudier l'opportunité de mettre en place un Plan départemental des espaces sites et itinéraires (PDESI)	X							
Étudier l'opportunité de mettre en place des itinéraires pour d'autres pratiques : trail, canoë-kayak,	X	X	X		X	X	X	CADS Randonnée

Indicateurs

- Nombre de réunions de la CDESI
- Nombre d'itinéraires destinés à de nouvelles pratiques

AXE 2 - AMÉLIORER L'INFRASTRUCTURE

RANDONNÉES DES ITINÉRAIRES « RANDONNÉES EN DEUX-SÈVRES »

ACTION 2.1 - Assurer la pérennité des itinéraires

Objectifs Proposer des itinéraires durables

Priorité **

Partenaires / Bénéficiaires Communes et EPCI, comités départementaux de randonnée, usagers

Contenu et modalités de mise en œuvre

Description des activités - opérations	Maîtrise d'ouvrage				Modalités d'intervention du Département			
	Dpt	Collectivités/ EPCI	Comités	Autres	Accompagnement technique	Régie	Prestation	Soutien financier
Réviser la charte qualité « Randonnées en Deux-Sèvres » et construire un contrat « itinéraire »	X					X	X	
Inscrire les itinéraires en entier au PDIPR	X					X		
Exclure les voies privées pour les nouveaux itinéraires et les retirer progressivement des itinéraires existants		X	X		X			

Indicateurs

- Nombre d'itinéraires inscrits au PDIPR
- Linéaire de chemins acquis par les collectivités
- Linéaire de voies inscrites au PDIPR

AXE 2 - AMÉLIORER L'INFRASTRUCTURE

RANDONNÉE DES ITINÉRAIRES « RANDONNÉES EN DEUX-SÈVRES »

ACTION 2.2 - Permettre aux publics de randonner en toute sécurité

Objectifs

- Organiser la cohabitation des pratiques
- Limiter les risques liés à la circulation routière
- Sécuriser les chemins

Priorité

**

Partenaires / Bénéficiaires

Communes et EPCI, comités départementaux de randonnée, usagers

Contenu et modalités de mise en œuvre

Description des activités - opérations	Maîtrise d'ouvrage				Modalités d'intervention du Département			
	Dpt	Collectivités/ EPCI	Comités	Autres	Accompagnement technique	Régie	Prestation	Soutien financier
Réviser la charte qualité « Randonnées en Deux-Sèvres » et construire un contrat « itinéraire »	X					X	X	
Faire cohabiter les pratiques dans les chemins (ex. sens de progression inversée dans les passages critiques)		X	X		X			
Accompagner les communes pour régler les pratiques dans les chemins	X	X			X			
Modifier les itinéraires pour adapter la sécurité et au besoin mettre en place des aménagements sécuritaires (travaux de sécurisation dans les chemins, aménagement de passages séparés de la circulation routière, pose de panneaux de vigilance aux croisements dangereux ...)	X	X					X	CADS Randonnée
Etablir avec les gestionnaires des équipements de sécurité un contrat garantissant leur bon entretien	X					X		

Indicateurs

- Nombre d'aménagements installés
- Nombre d'itinéraires mixtes sécurisés
- Nombre de communes sensibilisées

AXE 2 - AMÉLIORER L'INFRASTRUCTURE

RANDONNÉE DES ITINÉRAIRES « RANDONNÉES EN DEUX-SÈVRES »

ACTION 2.3 - Organiser l'entretien du balisage et de la signalétique

Objectifs

- Permettre aux randonneurs de suivre sans difficulté les itinéraires
- Localiser les itinéraires

Priorité

**

Partenaires / Bénéficiaires

Communes et EPCI, comités départementaux de randonnée, usagers

Contenu et modalités de mise en œuvre

Description des activités - opérations	Maîtrise d'ouvrage				Modalités d'intervention du Département			
	Dpt	Collectivités/ EPCI	Comités	Autres	Accompagnement technique	Régie	Prestation	Soutien financier
Réviser la charte qualité, construire un contrat « itinéraire » et une charte signalétique s'appuyant sur la charte nationale du balisage	X					X	X	
Mettre en place des formations au balisage pour les acteurs de la randonnée	X		X				X	X
Mettre en place et entretenir le balisage des itinéraires		X	X					X
Mettre en place et entretenir la signalétique	X					X	X	
Mettre en place un dispositif de signalement des anomalies sur les itinéraires (balisage, signalétique, dépôt sauvage...) notamment par les usagers (ex. outil Suricate, site randoendouxsevres.fr ...)	X					X	X	
Établir avec les gestionnaires de balisage et signalétique un contrat garantissant le bon entretien	X					X		
Organiser de nouvelles modalités d'entretien dans le contexte de la réduction du bénévolat au sein des comités de randonnée	X					X		

Indicateurs

- Création d'une charte du balisage, Nombre de formations au balisage, Kilométrage de balisage entretenu, Mise en place d'un dispositif de signalement
- Nombre de signalements reçus et traités

— AXE 2 - AMÉLIORER L'INFRASTRUCTURE

RANDONNÉE DES ITINÉRAIRES « RANDONNÉES EN DEUX-SÈVRES »

ACTION 2.4 - Veiller à un entretien qualitatif des chemins

Objectifs Garantir l'accessibilité des chemins aux randonneurs

Priorité ***

Partenaires / Bénéficiaires Communes et EPCI, comités départementaux de randonnée, usagers

Contenu et modalités de mise en œuvre

Description des activités - opérations	Maîtrise d'ouvrage				Modalités d'intervention du Département			
	Dpt	Collectivités/ EPCI	Comités	Autres	Accompagnement technique	Régie	Prestation	Soutien financier
Actualiser le protocole départemental d'entretien des chemins empruntés par les itinéraires	X					X		
Appliquer le protocole départemental d'entretien des chemins empruntés par les itinéraires		X	X		X			
Mettre en place un dispositif de signalement des anomalies sur les itinéraires (balisage, signalétique, dépôt sauvage...) notamment par les usagers (ex. outil Suricate, site randoendouxsevres.fr ...)	X					X	X	
Établir avec les gestionnaires de voirie un contrat garantissant le bon entretien (contrat « itinéraire »)	X					X		

Indicateurs

- Nombre de chartes d'entretien signées
- Linéaire de chemins concernés par la charte
- Nombre de signalements reçus et traités

AXE 2 - AMÉLIORER L'INFRASTRUCTURE

RANDONNÉE DES ITINÉRAIRES « RANDONNÉES EN DEUX-SÈVRES »

ACTION 2.5 - Développer de nouveaux services adaptés aux usagers et aux pratiques

Objectifs Renforcer la qualité des itinéraires et l'accueil des publics en installant des équipements adaptés à leurs besoins (assises, points d'eau, supports vélo, ...)

Priorité **

Partenaires / Bénéficiaires Communes et EPCI, comités départementaux de randonnée, usagers

Contenu et modalités de mise en œuvre

Description des activités - opérations	Maîtrise d'ouvrage				Modalités d'intervention du Département			
	Dpt	Collectivités/ EPCI	Comités	Autres	Accompagnement technique	Régie	Prestation	Soutien financier
Installer des équipements tout public sur les itinéraires		X						CADS Randonnée
Mettre en place des équipements spécifiques de mobiliers et de la signalétique répondant aux besoins des publics en situation de handicap		X						CADS Randonnée
Établir avec les gestionnaires des équipements un contrat garantissant leur bon entretien (contrat « itinéraire »)	X					X		

Indicateurs

- Nombre d'équipements installés
- Nombre d'équipements spécifiques installés
- Nombre d'itinéraires équipés

AXE 3 - DÉVELOPPER LA VALORISATION ET LA PROMOTION DE L'OFFRE « RANDONNÉES EN DEUX-SÈVRES »

ACTION 3.1 - Développer la randonnée comme support d'éducation, d'insertion

Objectifs

Fédérer autour de la randonnée différents publics : les jeunes, les publics éloignés des activités de nature, en insertion, ...

Priorité

**

Partenaires / Bénéficiaires

Communes et EPCI, comités départementaux de randonnée, usagers, Éducation nationale, Éducation spécialisée, entreprises d'insertion, fédérations de loisirs jeunesse, CCAS, ...

Contenu et modalités de mise en œuvre

Description des activités - opérations	Maîtrise d'ouvrage				Modalités d'intervention du Département			
	Dpt	Collectivités/ EPCI	Comités	Autres	Accompagnement technique	Régie	Prestation	Soutien financier
Mettre en place des projets avec les collèges et écoles (ECORCE)	X			Ecoles	X	X	X	
Favoriser les projets de jeunes autour des itinéraires (chantier de jeunes, randonnée en itinérance...)				X	X			
Favoriser la gestion des chemins, la signalétique et le balisage par des publics en insertion	X	X		X	X		X	

Indicateurs

- Nombre de projets accompagnés par le Département
- Nombre d'élèves, d'écoles, collèges, ... impliqués
- Nombre de chantiers d'insertion intervenant sur les itinéraires

AXE 3 - DÉVELOPPER LA VALORISATION ET LA PROMOTION DE L'OFFRE « RANDONNÉES EN DEUX-SÈVRES »

ACTION 3.2 - Assurer la promotion de l'offre départementale auprès des différents publics

Objectifs

- Faire connaître le réseau d'itinéraires
- Attirer de nouveaux publics sur les itinéraires
- Définir et déployer une stratégie numérique
- Favoriser l'intégration de l'offre « Randonnées en Deux-Sèvres » aux offres touristiques départementales et régionales

Priorité

**

Partenaires / Bénéficiaires

Communes et EPCI, comités départementaux de randonnée, usagers, offices de tourisme, comité régional du tourisme

Contenu et modalités de mise en œuvre

Description des activités - opérations	Maîtrise d'ouvrage				Modalités d'intervention du Département			
	Dpt	Collectivités/ EPCI	Comités	Autres	Accompagnement technique	Régie	Prestation	Soutien financier
Définir une stratégie de valorisation numérique des itinéraires	X					X		
Actualiser les fonctionnalités du site Internet « Rando en Deux-Sèvres »	X						X	
Valoriser les itinéraires sur une ou des applications	X	X		OT/CRT		X	X	
Mettre en place des supports spécifiques pour la promotion régionale et nationale				OT/CRT	X			
Mise en place d'animations prenant appui sur les itinéraires	X	X	X	OT/CRT	X		X	
Création et promotion de séjours autour de la randonnée				OT/CRT	X			

Indicateurs

- Nombre de supports de promotion déployés
- Nombre d'animations s'appuyant sur les itinéraires
- Nombre de séjours proposés intégrant les itinéraires
- Nombre de téléchargement de fiches sur le site Internet « Rando en Deux-Sèvres »
- Nombre de connexions sur le site Internet « Rando en Deux-Sèvres »

AXE 4 - RASSEMBLER LES ACTEURS

AUTOUR D'UNE VISION PARTAGÉE DE LA RANDONNÉE

ACTION 4.1 - Mettre en place et animer le réseau des acteurs

Objectifs

- Définir les rôles de chacun des acteurs de la randonnée
- Favoriser les échanges afin d'optimiser l'offre départementale
- Permettre l'articulation des différentes offres et leur promotion
- Développer la « culture » randonnée
- Favoriser l'innovation

Priorité

**

Partenaires / Bénéficiaires

Communes et EPCI, comités départementaux de randonnée, usagers, offices de tourisme, comité régional du tourisme, services de l'État

Contenu et modalités de mise en œuvre

Description des activités - opérations	Maîtrise d'ouvrage				Modalités d'intervention du Département			
	Dpt	Collectivités/ EPCI	Comités	Autres	Accompagnement technique	Régie	Prestation	Soutien financier
Mettre en place et animer une instance départementale randonnée et établir un cadre de fonctionnement	X					X		
Créer une plate-forme partagée de ressources	X					X		

Indicateurs

- Nombre de réunions de l'instance départementale
- Nombre de ressources échangées

AXE 4 - RASSEMBLER LES ACTEURS

AUTOUR D'UNE VISION PARTAGÉE DE LA RANDONNÉE

ACTION 4.2 - Suivre et évaluer la mise en œuvre du schéma

Objectifs

- Évaluer la pertinence des actions menées, notamment la fréquentation des itinéraires
- Adapter les actions au regard de l'évaluation

Priorité

*

Partenaires / Bénéficiaires

Communes et EPCI, comités départementaux de randonnée, offices de tourisme

Contenu et modalités de mise en œuvre

Description des activités - opérations	Maîtrise d'ouvrage			Modalités d'intervention du Département				
	Dpt	Collectivités/ EPCI	Comités	Autres	Accompagnement technique	Régie	Prestation	Soutien financier
Mettre en place et suivre un tableau de bord des actions du schéma à partir des indicateurs et de questionnaires auprès des partenaires/bénéficiaires	X					X		
Mettre en place un dispositif de suivi de la fréquentation des itinéraires	X						X	

Indicateurs

- Mise en place et suivi du tableau de bord et du dispositif d'estimation de la fréquentation

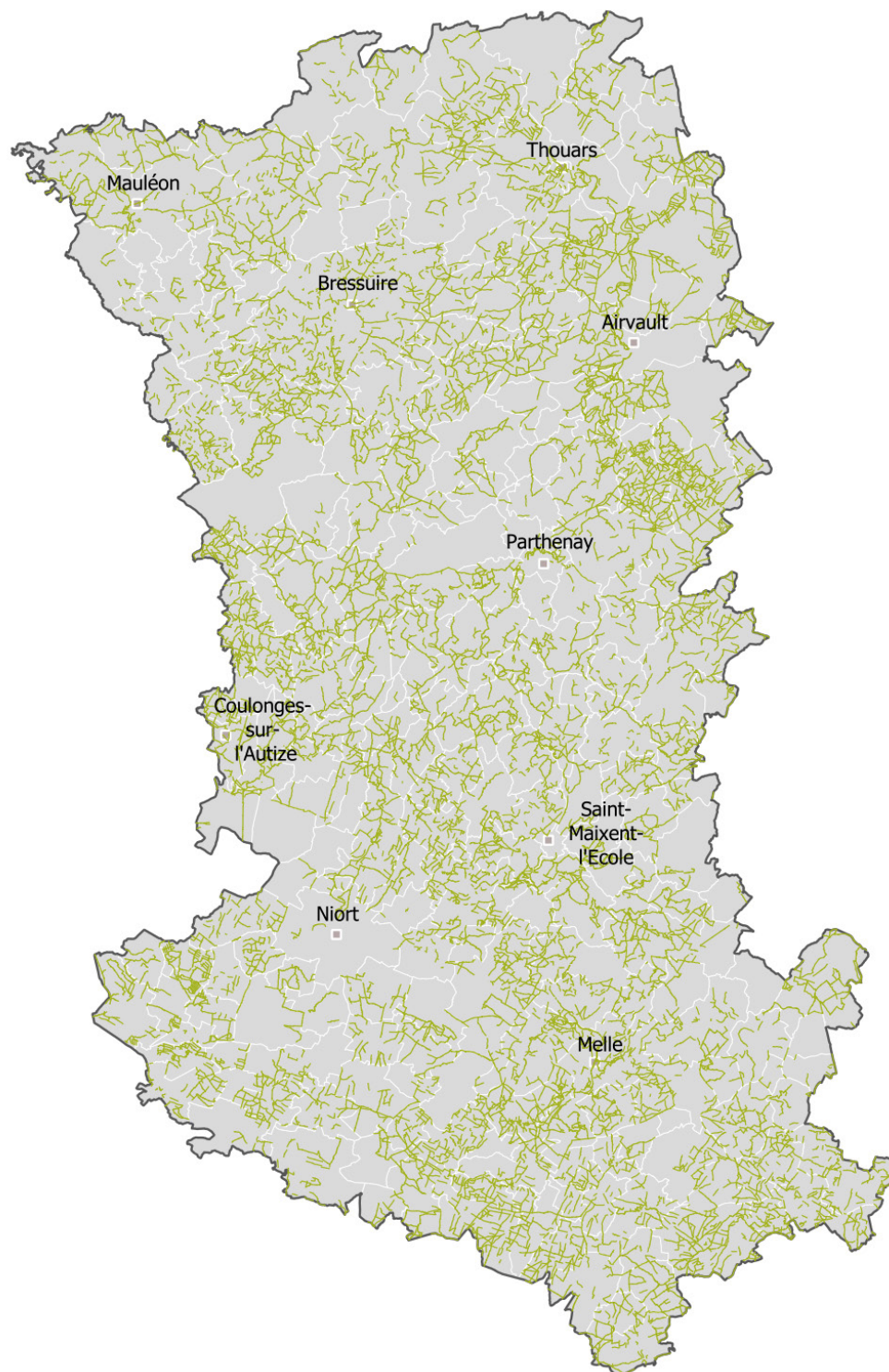
— LES
ANNEXES





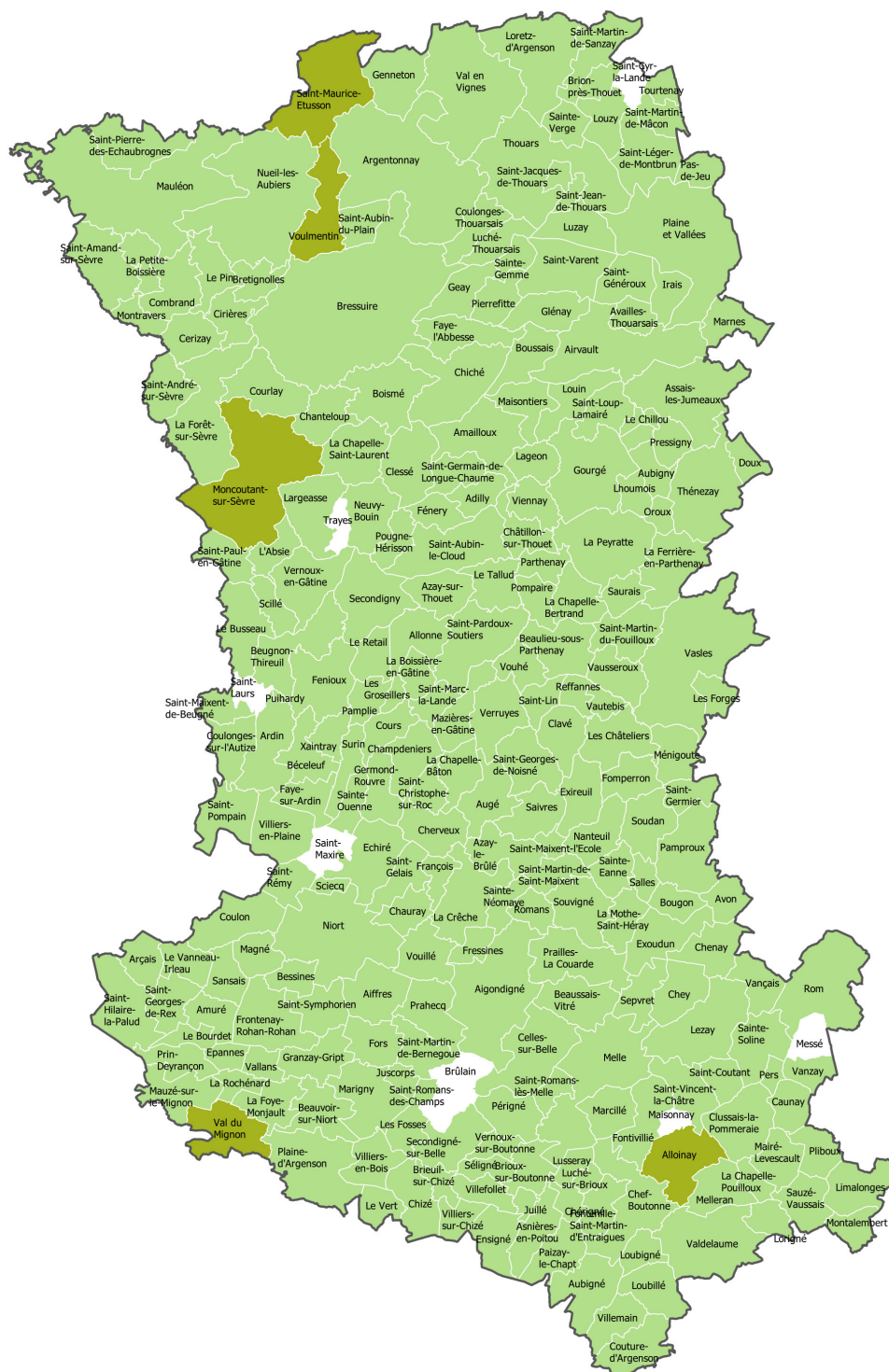
ANNEXE 1 – CARTE DU PDIPR

→ 6 750 km de voies de déplacement inscrites au PDIPR, réparties sur 243 communes



ANNEXE 2 – CARTE DES COMMUNES INSCRITES AU PDIPR

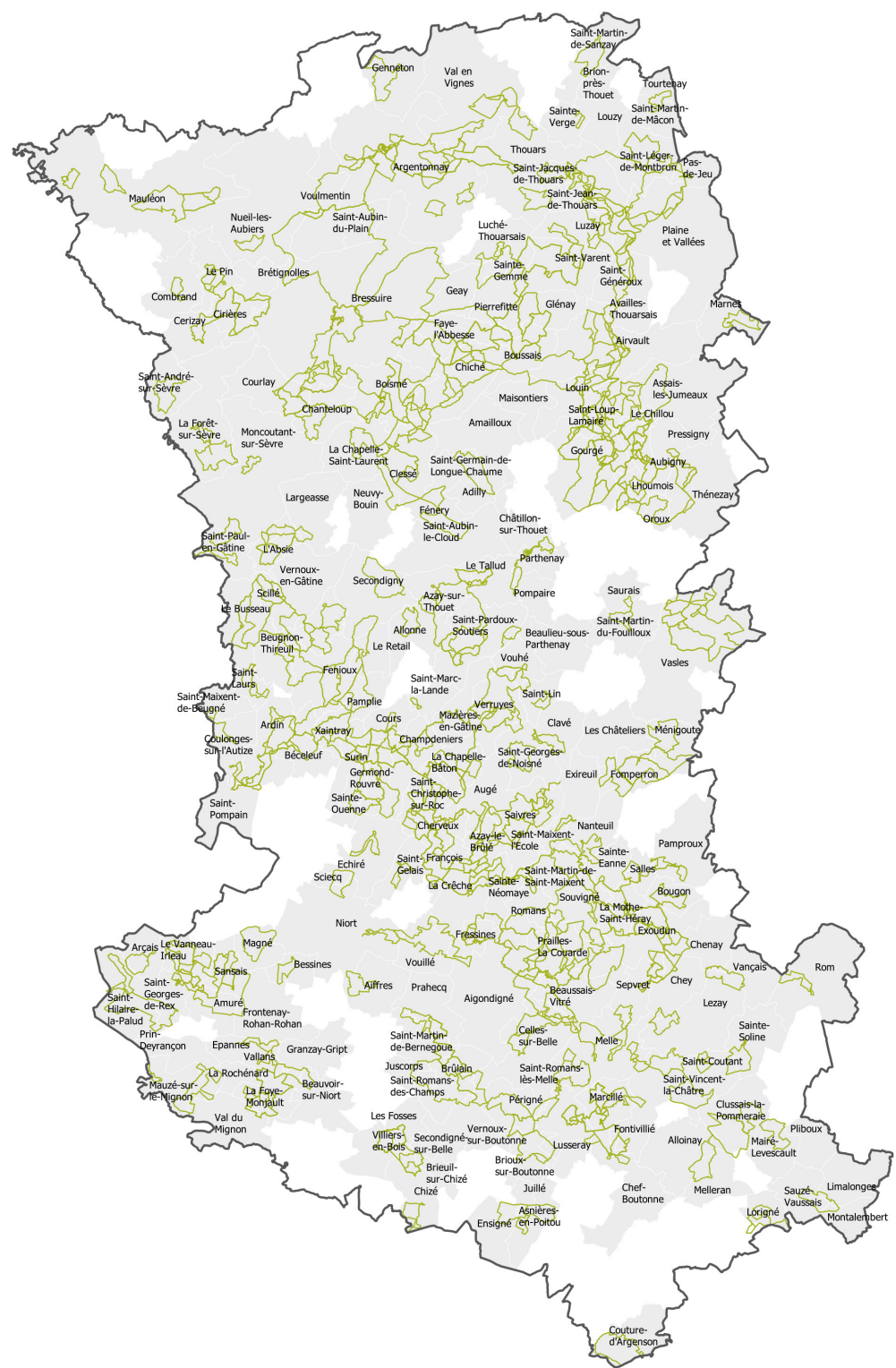
- 243 communes sont inscrites,
- 5 comportent - suite à des fusions de communes - une ancienne commune non inscrite, en vert foncé
- 8 ne sont pas inscrites, en blanc





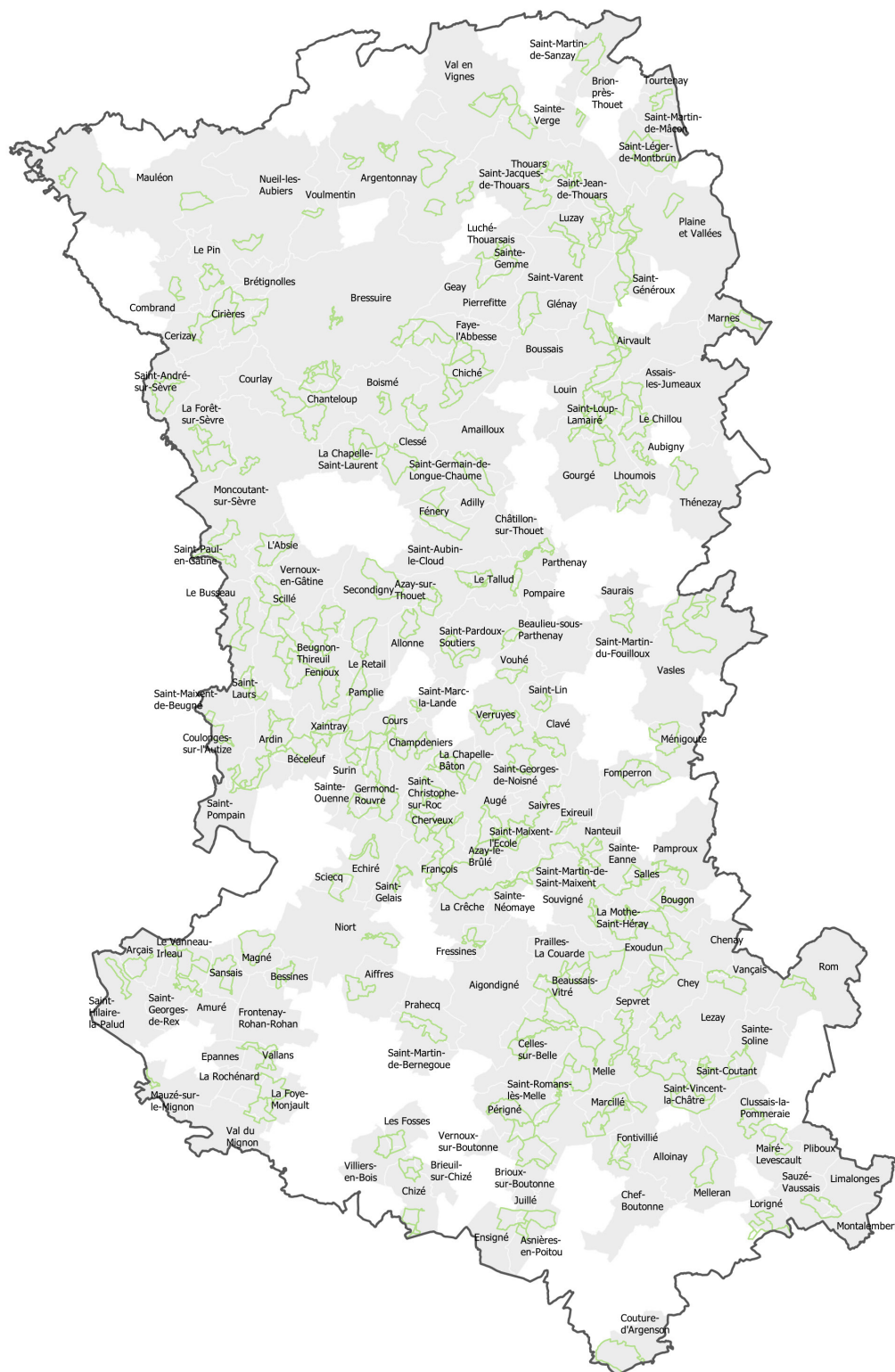
ANNEXE 3 – CARTE DES ITINÉRAIRES « RANDONNÉES EN DEUX-SÈVRES »

→ 200 communes traversées par un ou plusieurs itinéraires labellisés



ANNEXE 4 – CARTE DES ITINÉRAIRES PÉDESTRES « RANDONNÉES EN DEUX-SÈVRES »

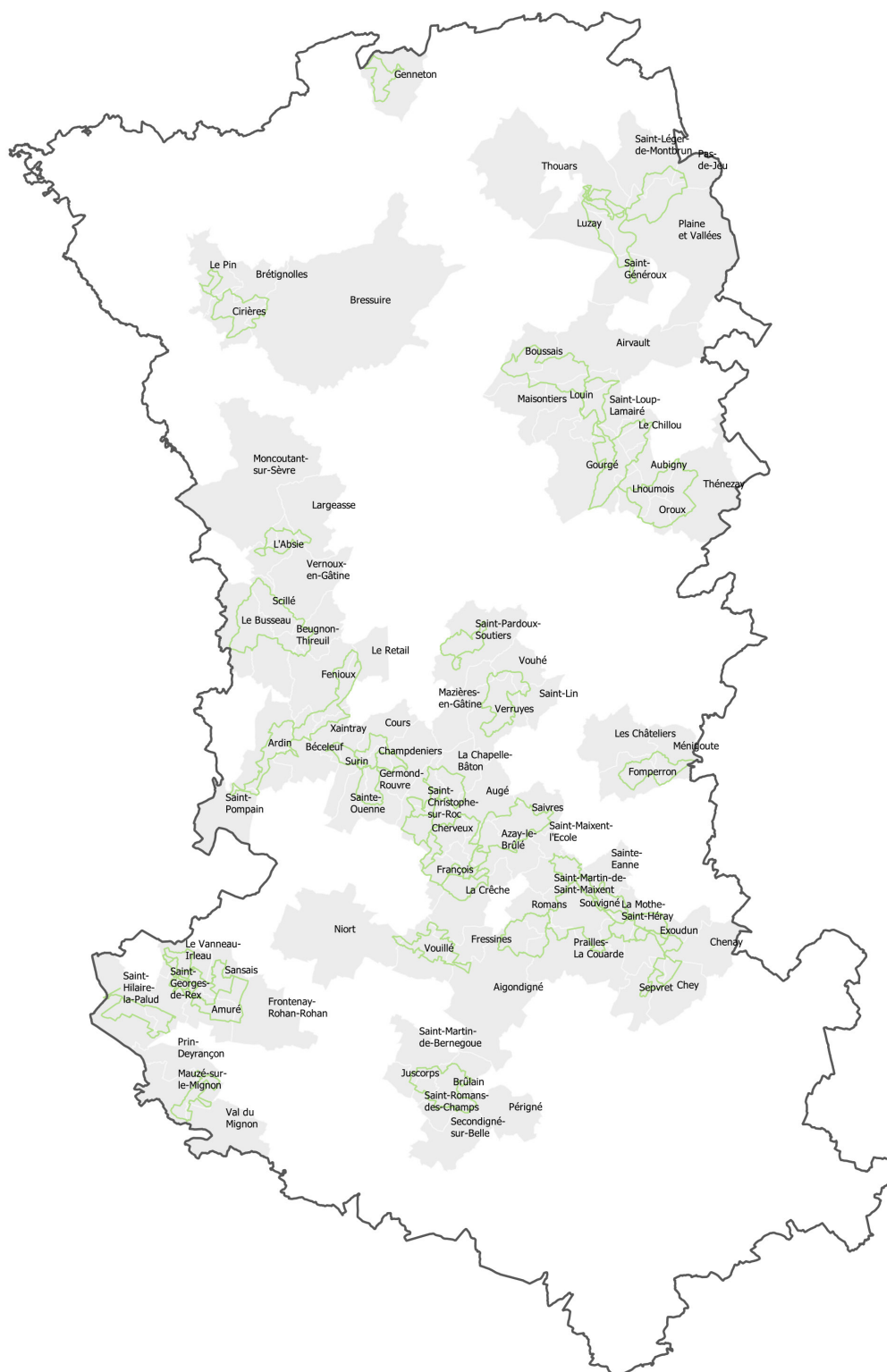
→ 215 itinéraires labellisés, un linéaire de 2 385 km





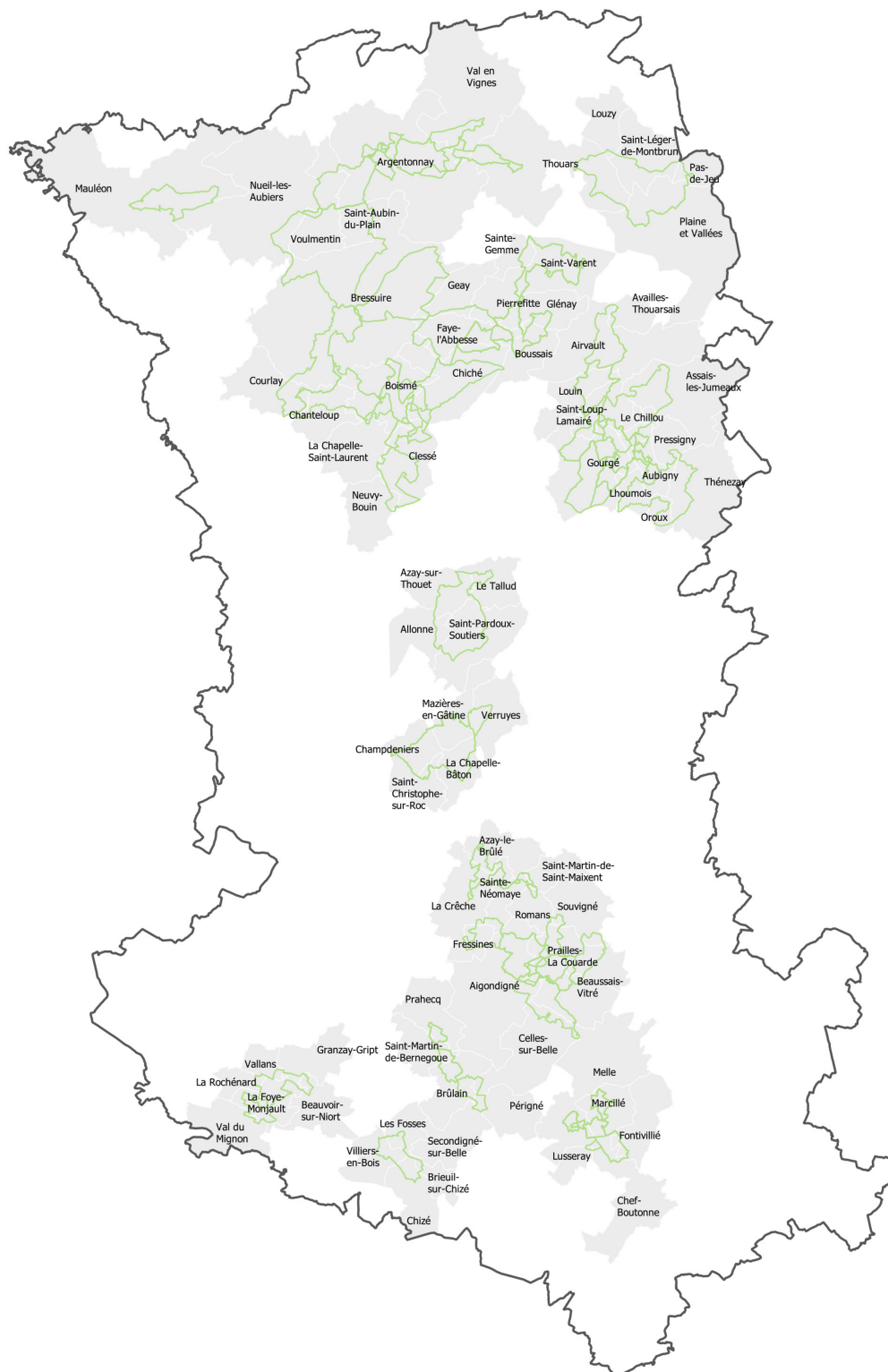
ANNEXE 5 – CARTE DES ITINÉRAIRES ÉQUESTRES « RANDONNÉES EN DEUX-SÈVRES »

→ 44 itinéraires labellisés, un linéaire de 1 151 km



ANNEXE 6 – CARTE DES ITINÉRAIRES VTT « RANDONNÉES EN DEUX-SÈVRES »

→ 33 itinéraires labellisés, un linéaire de 1 177 km

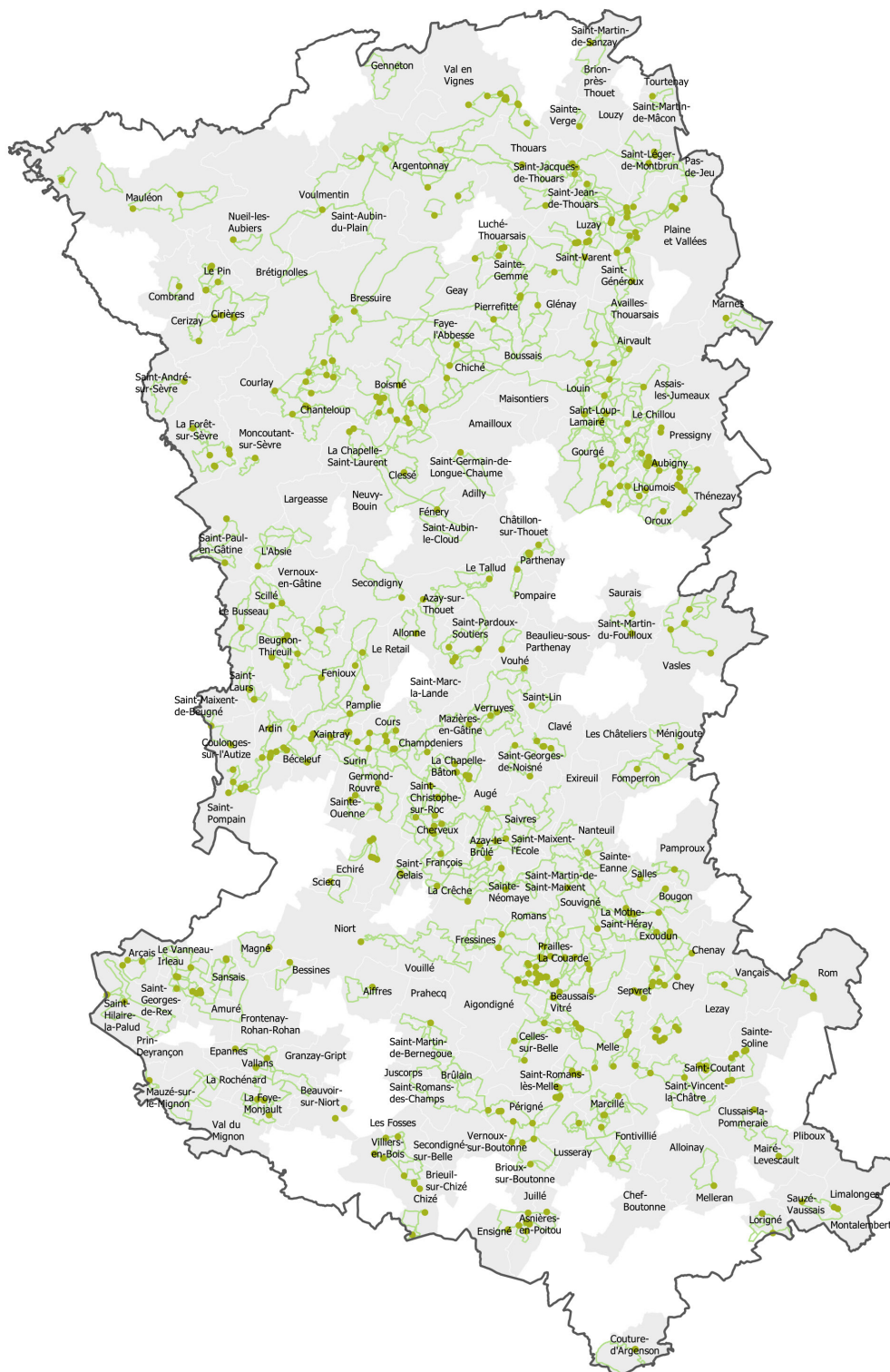




ANNEXE 7 – CARTE DE LA SIGNALÉTIQUE

« RANDONNÉES EN DEUX-SÈVRES »

→ 466 mâts signalétiques implantés -
(199 mâts "départ", 223 mâts "directionnel" et 44 mâts "propriété privée")



ANNEXE 8 – COPIL DU SCHÉMA DES RANDONNÉES

COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE

- Département des Deux-Sèvres :
 - Conseillers départementaux
 - mission Tourisme
 - service Sport
 - service Environnement et aménagement foncier

- Communauté de communes du Thouarsais
- Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais
- Communauté de communes Airvaudais - Val-du-Thouet
- Communauté de communes de Parthenay-Gâtine
- Communauté de communes Val-de-Gâtine
- Communauté de communes du Mellois-en-Poitou
- Communauté de communes du Haut-Val-de-Sèvre
- Communauté d'agglomération du Niortais
- Pays de Gâtine
- Parc Naturel régional du Marais poitevin
- Office de tourisme Niort - Marais Poitevin
- Office de tourisme du Haut-Val-de-Sèvre
- Office de tourisme du Pays mellois
- Office de tourisme Parthenay-Gâtine
- Office de tourisme Val-de-Gâtine
- Office de tourisme Airvaudais-Val-du-Thouet
- Office de tourisme du Bocage bressuirais
- Maison du Thouarsais
- Comité départemental de cyclotourisme
- Comité départemental de tourisme équestre
- Equiliberté79
- Comité départemental de randonnée pédestre
- Comité départemental olympique et sportif
- Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
- Direction départementale des services de l'Éducation nationale
- Association des maires des Deux-Sèvres
- Région Nouvelle-Aquitaine



**DÉPARTEMENT
DES DEUX-SÈVRES**

Mail Lucie Aubrac - CS 58888

79028 NIORT CEDEX

Tél. : 05 49 06 79 79

Rédaction :

Direction de l'Agriculture et de l'environnement
Service Environnement et aménagement foncier
Mission Valorisation, animation et gestion territoriale

Conception et réalisation :
Service Communication

Impression :
Centre éditique

octobre 2022

